



INFORMATIONS GENERALES AUX AUTEURS

REVUE AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉS

1) TYPE D'ARTICLES RECEVABLES

La revue publie différents types d'articles. Des articles scientifiques de portée générale (problématisation et discussion de problèmes agronomiques d'actualité, histoire de la discipline agronomique), mais aussi des contributions plus en prise avec un contexte immédiat (Débats, entretiens, témoignages, points de vue, controverses) alimentant des débats en cours sur des thèmes clefs pour l'agriculture et l'agronomie, ainsi que des actualités sur la discipline agronomique.

2) RUBRIQUES DE LA REVUE

- **ARTICLES** (notamment ceux traitant d'un dossier annuel de l'Afa dans le cadre d'un numéro spécial sur ce thème). Ces articles peuvent soit présenter un « état des lieux » des connaissances ou d'éléments du contexte socio-économique intéressant l'agriculture, soit constituer une production scientifique à part entière.
- **TEMOIGNAGES** (notamment en provenance d'acteurs du monde agricole et susceptibles de susciter la réflexion des agronomes).
- **DEBATS & CONTROVERSE** (contributions à propos de points de vue sur des thèmes d'actualité débattus par les agronomes).
- **ACTUALITES AGRONOMIQUES** (structurées selon les différents groupes de travail de l'Afa dont les productions alimenteront aussi les numéros successifs de la revue AE&S : histoire et évolution de l'agronomie, épistémologie et didactique agronomique (transmission des savoirs), agronomie et autres disciplines : convergences et synergies (notamment en relation avec l'écologie et les sciences sociales), agronomie et politiques publiques.
- **NOTES DE LECTURE** (relectures d'ouvrages en débat et actualité des parutions d'ouvrages ou documents agronomiques).

3) CALIBRAGE DES TEXTES

RUBRIQUE « ARTICLES »

Cette rubrique abrite à la fois des articles « état des connaissances » qui traitent (ou non) de la thématique du numéro ainsi que des articles « état des lieux » (enjeux, contexte, problématisation), pas nécessairement écrits par des scientifiques, mais par des professionnels impliqués dans la thématique (pouvoirs publics, agences, experts divers) et qui décrivent de façon objective des enjeux ou éléments de contexte lié à la thématique

Un manuscrit complet ne doit pas excéder 40 000 signes et comporter :

- Un titre significatif (15 mots maximum) en français et en anglais.
- Les coordonnées complètes du ou des auteurs (nom, prénom, discipline et/ou fonction, appartenance professionnelle ; adresse postale complète, téléphone, fax, courrier électronique) ; un astérisque signale l'auteur correspondant.
- Un résumé en français et un résumé en anglais. Le résumé en français ne doit pas dépasser 900 signes, le résumé en anglais est de 1 500 signes.
- Cinq mots-clés renvoyant, dans la mesure du possible, aux entrées suivantes : thème ou question abordé, discipline dominante (ou interdisciplinarité), méthode, zone géographique.

RUBRIQUE « TEMOIGNAGES »

Texte libre d'un maximum de 20 000 signes propre à susciter la réflexion et la réaction de la communauté des agronomes

RUBRIQUE « DEBATS ET CONTROVERSE »

Texte ne dépassant pas 20 000 signes se référant clairement à un texte déjà publié dans la revue ou sur un autre support, ou bien présentant clairement les éléments du contexte scientifique ou socio-économique justifiant l'intérêt d'ouvrir un débat

RUBRIQUE « NOTES DE LECTURE »

Texte ne dépassant pas 10 000 signes et concernant des ouvrages ou documents ayant un lien avec la thématique du numéro de la revue en cours ou des ouvrages ou documents publiés récemment soit dans le domaine de l'agronomie, soit dans un autre domaine mais justifiant une lecture d'un point de vue d'agronome.

4) PROCEDURE DE SELECTION DES ARTICLES

La revue est organisée en numéros thématiques. Chaque numéro est coordonné par un éditeur délégué. Celui-ci, en lien avec le bureau éditorial de la revue peut lancer des appels ou des commandes spécifiques à des auteurs potentiels identifiés sur cette thématique. Les thématiques des numéros à venir sont publiées sur le site Internet de la revue. Les auteurs restent libres de proposer des textes sans liens direct avec la thématique du numéro en cours. Chaque texte sera évalué par un membre du comité de rédaction et par un relecteur extérieur choisi par le bureau éditorial de la revue. Les évaluateurs envoient leurs suggestions de modifications et corrections à l'éditeur délégué du numéro. Celui-ci renvoie ces évaluations aux auteurs. A réception des modifications des auteurs, le bureau éditorial et l'éditeur délégué du numéro prennent soit la décision de publier le texte, soit de demander de nouvelles corrections. Le comité de rédaction se réserve le droit de ne pas publier le texte concerné.

5) SOUMISSION D'UN ARTICLE

Les articles seront soumis par voie électronique sous forme d'un texte brut paginé respectant les recommandations listées dans le document « présentation des manuscrits » (voir ce document). Les articles doivent être envoyés à l'adresse suivante : revue_aes@agronomie.asso.fr

6) POLITIQUE DE DROITS D'AUTEURS

Les droits d'auteurs sur le contenu des articles publiés dans AE&S demeurent à leurs auteurs.

Ceux-ci garantissent que le contenu de ces articles est original, qu'ils sont bien titulaires des droits et que l'article n'a pas déjà été publié dans une autre revue ou sur tout autre type de support.

Les auteurs autorisent la revue AES à publier leurs articles en ligne sous la licence « Creative Commons by-nc-nd 2.0 » ([détails](#)), en mentionnant obligatoirement la référence de première publication dans AES. Cette autorisation est formalisée par un contrat signé par les auteurs.

Cette licence autorise notamment les utilisateurs (lecteurs) à reproduire l'article, à en distribuer des exemplaires, à présenter, représenter ou communiquer les articles au public par tout procédé technique.

Elle oblige les utilisateurs :

- à indiquer la paternité des articles, à savoir préciser le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, inclure la mention de la revue AES et l'URL de chaque article, la date de publication (clause « paternité »)
- à ne pas faire d'utilisation commerciale (clause « pas d'utilisation commerciale »)
- à ne pas faire de travaux dérivés : interdiction de modifier, de transformer ou d'adapter les articles (clause « pas de modification »).

Les termes du contrat entre les utilisateurs et les auteurs sont indiqués sur les articles publiés par le bandeau suivant :



Les articles sont publiés sous la licence Creative Commons 2.0. La citation ou la reproduction de tout article doit mentionner son titre, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue AE&S et de son URL, ainsi que la date de publication.